



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 30 mai 2024

Stage de seconde : l'échec du ministère de l'Éducation nationale !

SUD éducation s'est opposé à l'instauration des stages de seconde d'abord parce qu'ils ne répondent pas à des objectifs pédagogiques mais aussi parce qu'ils sont davantage conçu pour flatter un électorat aux idées préconçues sur les personnels et les élèves que pour construire un projet professionnel. Le ministère avait défendu son projet de stage en seconde pour « reconquérir le mois de juin » alors qu'au mois de juin les professeurs principaux sont déjà occupés à d'autres missions : les enseignant·es participent à l'orientation des élèves de seconde dans les commissions d'appel surveillent les examens, corrigent les copies et font passer les oraux du baccalauréat. Le rôle de l'Éducation nationale est de former des individus émancipés et non d'inventer un rôle éducatif aux entreprises ni de donner le change à une opinion publique réactionnaire qui considère que les élèves de seconde devraient être occupés au risque de tomber dans la délinquance.

Quel encadrement du stage ?

Une convention de stage est signée entre les responsables des élèves mineurs, un.e référent.e dans l'établissement, un.e tuteur.trice dans l'entreprise. Le ou la tutrice doit signaler au lycée toute absence.

Le tuteur ou la tutrice peut être choisi dans l'équipe pédagogique, l'établissement, le CIO, le bureau des entreprises ou le ou la DDFPT du lycée professionnel. Les professeurs principaux ne sont pas obligé.es d'être référent.e.

Les retours du terrain montrent à quel point ce dispositif de stage en seconde n'a pas été approprié par les équipes et ne répond pas aux besoins des élèves. Une très faible minorité d'élèves a trouvé un stage. On observe que la recherche de stage est particulièrement inégalitaire puisque la responsabilité de la recherche du stage incombe aux élèves et aux familles. Les élèves

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fed@sudeducation.org

www.sudeducation.org



qui participent à un voyage scolaire linguistique organisé par leur lycée ou au SNU en sont dispensé·es. Le ministère utilise le stage de seconde pour promouvoir le SNU, pourtant largement décrié.

La plateforme 1jeune1solution indiquée par le décret est largement insuffisante pour offrir un stage à tou·tes les élèves de seconde avec environ 20000 propositions. On estime entre 50% et 70% le nombre d'élèves sans stage à 2 semaines de leur début.

Quel rendu des élèves ?

Il n'y a pas de rapport de stage à écrire. Seule une exploitation collective en classe de première est prévue, c'est-à-dire plusieurs mois après le stage. Les établissements sont censés pouvoir accueillir les élèves sans stages pendant les 2 semaines. Néanmoins, en juin, les personnels sont occupés sur d'autres missions liées aux examens et les lycées qui sont centres d'examen sont dans l'incapacité de les accueillir.

Le dispositif du stage en seconde est à l'image de la politique du ministère de l'Éducation nationale : il s'agit d'une mesure imposée arbitrairement d'en haut, qui répond davantage à une communication médiatique qu'à un besoin éducatif et est globalement très peu appliquée.

SUD éducation réaffirme l'inutilité des stages de seconde et exige que soit mis fin aux mesures et communications humiliantes pour les élèves, les personnels et le service public d'éducation.